

Pour ma part, j'ai cherché à obtenir quel- (Texte)

ques informations impartiales sur la Communauté économique européenne et de me renseigner au moins un peu sur la nature et les effets de ce traité fait à Rome le 25 mars 1957 entre la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En établissant ce marché commun les états membres ont eu pour but et je cite:

(Traduction)

L'article 3 dit que:

Aux fins établies dans l'article précédent, l'activité de la Communauté comprendra, aux conditions et au moment prévus dans le Traité:

a) l'élimination, entre les États membres, des droits douaniers et des restrictions quantitatives en ce qui concerne l'importation et l'exportation de denrées, de même que de toutes les autres mesures qui ont un effet équivalent;

b) l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune vis-à-vis de tiers pays;

c) l'abolition, entre les États membres, des obstacles au libre mouvement des personnes, des services et des capitaux;

d) l'inauguration d'une politique agricole commune;

e) l'inauguration d'une politique commune de transport;

f) l'adoption d'un régime qui assurera que la concurrence ne sera pas faussée dans le Marché commun;

g) l'application de méthodes qui permettront de coordonner les politiques économiques des États membres et de remédier aux déséquilibres dans leurs balances des paiements;

h) le rapprochement de leurs codes municipaux respectifs dans la mesure nécessaire au fonctionnement du Marché commun;

i) la création d'une caisse sociale européenne en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des ouvriers et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie;

j) l'établissement d'une Banque européenne d'investissements en vue de faciliter l'expansion économique de la Communauté grâce à la création de nouvelles ressources; et

k) l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté en vue d'accroître les échanges et de poursuivre en commun leurs efforts tendant au progrès économique et social.

A cette lecture qui ne fait qu'énoncer les grandes lignes du traité, traité dont toutes les conditions et les restrictions n'ont pas encore été entièrement mises en application, il n'est pas surprenant qu'une opinion définitive soit difficile à formuler.

C'est pourquoi, en apprenant que la Grande Bretagne est à négocier des conditions qui lui permettraient de devenir membre de cette communauté économique, notre gouvernement a raison d'être prudent afin de pouvoir sauvegarder l'intérêt tant du Canada que du Commonwealth.

Il était facile, dans le cours des discussions qui ont eu lieu, de réaliser que certains pays ont besoin d'une aide financière et alimentaire et je crois que notre gouvernement doit être félicité d'avoir pris l'initiative d'un programme alimentaire en faveur des pays sous-développés.

Ceux qui craignent une infiltration trop intense de capitaux étrangers au Canada se réjouiront sans doute des projets de loi que se propose de présenter le gouvernement pour obliger les entreprises commerciales et les syndicats ouvriers à soumettre des rapports sur la question de savoir si et dans quelle mesure il y a propriété et domination étrangères.

Depuis déjà longtemps, on a souvent critiqué le Sénat ou discuté de la modification des lois se rapportant à sa juridiction. Je ne connais pas la législation relative au Sénat que nous apportera le gouvernement, mais j'ai confiance qu'elle sera de nature à faire disparaître certains préjugés et à rétablir dans tous les esprits la véritable importance de cette Chambre qui continue d'être la protection des droits provinciaux et des minorités dans tout notre pays.

A l'occasion du recensement décennal qui vient de se terminer, certaines modifications devront être apportées aux divers districts électoraux. Le gouvernement entend prendre de nouvelles dispositions visant le remaniement de la carte électorale en préconisant la formation d'une commission indépendante à cet égard. C'est là une initiative qui devrait recevoir l'approbation spontanée des deux Chambres, puisque, depuis longtemps déjà, beaucoup se sont plaints que la redistribution des circonscriptions électorales se faisait dans un but politique. La nouvelle commission indépendante que le gouvernement veut établir contribuera certainement à fournir à tous les électeurs une juste et équitable représentation.

Comme le discours de Son Excellence nous en fait part, le présent gouvernement a déjà adopté des mesures de vaste portée en vue